

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU MARDI 11 AVRIL 2023

DELIBERATION : N° 2023/02  
DIRECTRICE : Sophie TROUART  
AFFAIRE SUIVIE PAR : Marc DUCROT

Reprise anticipée des résultats 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

CONSIDERANT que le conseil d'administration a la possibilité de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur,

CONSIDERANT que le compte de gestion transmis par le trésorier fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement	
Excédent de l'exercice	68 689.83 €
Déficit antérieur reporté (ligne 002)	-4 315.37 €
Excédent à affecter	64 374.46 €
Résultat de la section d'investissement	
Excédent de l'exercice	14 553.06 €
Excédent antérieur reporté (ligne 001)	50 321.80 €
Excédent à affecter	64 874.86 €
R-IR en dépense	0,00 €
R-IR en recette	0,00 €
Excédent avec RAR	64 874.86 €

CONSIDERANT les résultats (excédents) des sections de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil d'administration, la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2023 de la manière suivante :

- Excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne 002) : 64 374.46 €,
- Excédent reporté en recette d'investissement (ligne 001) : 64 874.86 €.

CONSIDERANT que la délibération définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 tel que proposé ci-dessus.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Pour extrait conforme.

La Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale,  
Mme Danièle GARCIA



Accusé de réception en préfecture  
091-269101010-20230424-DEL2023-02-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2023  
Date de réception préfecture : 24/04/2023

**COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, les membres composant le Conseil d'administration du C.C.A.S de Sainte-Genève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 5 avril 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Danièle GARCIA.

**Etaient présents** : Mme GARCIA, Mme BOUCHON, M. ZAOUI, Mme FERROUDJI, Mme ROLLY, Mme COLMANT, M. LERICOLLAIS, M. PREVOT, Mme SERGENT, Mme OLLIVIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil d'Administration et peuvent valablement délibérer.

**Représenté(e)s** : M. PETITTA

**Etaient absents** : Mme CARCASSET, Mme BUSSON, M. TSIBAKI-MBOKO, M. BENISTY, M. DELMAS, M. L'HUILLIER.

**Nombre de membres**  
composant le conseil : 17  
  
en exercice : 17  
présents : 10  
représentés : 1  
absents : 6

Madame la Vice-Présidente ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.



## RESULTATS 2022 BUDGET CCAS

	Section fonctionnement	Section investissement
Prévisions budgétaires (a)	1 341 971,00 €	105 821,80 €
Titres de recettes émis (b)	1 390 451,69 €	37 617,65 €
Réductions de titres (c)	39 407,12 €	368,43 €
Recettes nettes (d=b-c)	1 351 044,57 €	37 249,22 €
Prévisions budgétaires (e)	1 341 971,00 €	105 821,80 €
Mandats émis (f)	1 372 015,90 €	22 696,16 €
Annulations de mandats (g)	89 661,16 €	0,00 €
Dépenses nettes (h=f-g)	1 282 354,74 €	22 696,16 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>68 689,83 €</b>	<b>14 553,06 €</b>

Pierre FERRANDINI  
Comptable public

